

MISE EN OEUVRE DE LA LOI AGECE

Nouveau

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de l'économie circulaire
- Appréhender les obligations des producteurs
- Construire sa feuille de route 3R (Réduire, Réemployer Recycler :
Recyclabilité + intégration de recyclé) : plan de prévention et d'écoconception

PROGRAMME

1. Introduction à la loi AGECE et ses objectifs
2. Mapping des obligations pour les entreprises cosmétiques
3. Etat des lieux et enjeux des emballages cosmétiques
4. Pistes d'actions 3R : leviers de réduction, de réemploi, de recyclabilité
5. Plan de prévention et d'écoconception

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de présentation remis avant la formation.
- Alternance d'apports théoriques, pratiques et cas concrets.
- Moyens techniques : vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel LMS

SUIVI / EVALUATION

- Positionnement : questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau.
- Résultats : QCM en début et fin de formation.
- Satisfaction : questionnaire à chaud, dès la fin de la formation et à froid, 30 jours après la formation pour valider le transfert des acquis en situation de travail.
- Suivi d'exécution : Feuille de présence par demi-journée et remise d'une attestation de fin de formation.

ENVIRONNEMENT
ET RSE

47

COSMED Academy

Présentiel
ou à distance3,5h (0,5 jour)
9h-12h30Mathilde GUYADER
Responsable Environnement Cosmed,
membre du GT Réemploi LEKOCosmed
495 rue René Descartes
Les Ogres de l'Arbois, Bat B
13100 Aix en ProvenceDirigeants, Packaging,
Réglementaires, Achats

Participants : 10 max



17 octobre 2024



Pas de prérequis

Adhérent : 240€ TTC
Non Adhérent : 360€ TTC